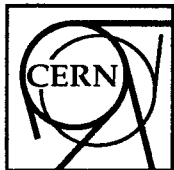


Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

21 mai 1991

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 14 MAI

Le Conseil du personnel, réuni le 14 mai, avait les points suivants à son ordre du jour:

- **Suivi de l'Assemblée générale ordinaire du 7 mai:** le Conseil a noté l'approbation par l'Assemblée générale du Rapport annuel 1990-1991, l'approbation des modifications proposées des Statuts de l'Association, l'approbation du taux de cotisation à l'Association, maintenu à 1 pour mille du salaire de base, l'approbation du projet de budget.

Il a pris note que la décision de l'Assemblée de rembourser les frais d'avocats aux membres du personnel qui avaient fait recours avec succès auprès du Tribunal Administratif de l'Organisation Internationale du Travail sur le refus du CERN de leur accorder les conditions de départ anticipé du système 1988, serait exécutée prochainement par le Comité exécutif.

Le Conseil a pris note également de l'élection de Jacques Blondel et Edmond Héritier comme vérificateurs aux comptes, et de celle de Claudine Baleur, Jean-Claude Bertrand, Christine Fromm, Horst Hoffmann, Michel Lamidon, André Malavallon, Odette Marais, Henri Masseboeuf, François Merle, Pedro Ramalhete et Helmut Schonbacher comme scrutateurs.

- **Réunions du Comité de concertation permanent (CCP) du 10 avril et du 14 mai;** en particulier, la réunion du 14 mai au matin était consacrée à la discussion du projet de document de la Direction sur les filières de carrière et l'avancement au mérite. Suivant les positions exprimées lors de réunions précédentes du Conseil, le Comité exécutif avait rédigé des commentaires sur le document de la Direction, commentaires qui ont été exposés devant le CCP.

Après avoir rappelé que l'avancement au CERN a toujours tenu compte du mérite, le Conseil du personnel trouve que le projet comporte des éléments positifs: extension des carrières par groupement de plusieurs grades dans des filières définies par les fonctions

remplies¹, abolition des restrictions d'âge pour le passage dans le grade final de mérite (appelé maintenant *grade d'extension de carrière*), simplification des changements de grade à l'intérieur de ces filières, possibilité de changement de filière justifié par un changement correspondant des fonctions, formalisation de l'appréciation des performances.

Elle note cependant des mouvements négatifs par rapport à la pratique antérieure et à un document précédent de la Direction en décembre: ralentissement dans le grade final d'extension de carrière: au plus un échelon tous les deux ans (l'Association est opposée à ce ralentissement), impossibilité de changer de grade avant d'avoir atteint l'échelon de recouvrement avec le grade suivant, disparition des augmentations du budget d'avancement suggérées par la Direction en décembre, par 0,75% en 1992 et 0,75% en 1993, remplacées par une augmentation unique de 0,2%.

L'Association déplore que les filières I, II et III soient d'une durée et d'une extension nettement plus courtes que les autres, apprécie la création de la filière VI pour les ingénieurs-techniques, regrette l'absence de critères pour l'avancement dans les filières VII, VIII et IX. Elle soulève l'absence de définition des niveaux de recrutement dans les filières en fonction de l'expérience, ainsi que l'absence de critères pour les avancements exceptionnels (doubles échelons, passage dans le grade d'extension de carrière), laissés, dans le projet, à la discrétion du Directeur général.

¹ neuf filières sont proposées dont voici les définitions(grades de la filière et grade d'extension de carrière entre parenthèse):

I) travaux non-qualifiés	travaux manuels ou de bureau simples	2(3)
II) travaux spécialisés	travaux manuels, de bureau ou de soutien spécialisés	3,4,5(6)
III) travaux manuels qualifiés - travaux de bureau qualifiés - supervision de travaux spécialisés	travaux manuels ou de bureau exigeant une qualification complète et comportant diverses difficultés d'exécution; ou responsabilité d'unités de travaux spécialisés	4,5,6(7)
IV) travaux techniques, de bureau, administratifs - travaux très qualifiés - supervision de travaux manuels/de bureau qualifiés	travaux techniques ou administratifs dans un domaine donné; ou travaux de développement exigeant la maîtrise d'un métier; ou responsabilité d'unités de travaux qualifiés	5,6,7(8)
V) travaux techniques ou administratifs de haut niveau	travaux techniques ou administratifs comportant l'étude de problèmes complexes et hautement spécialisés; ou travaux administratifs exigeant l'analyse de principe/précédents; ou responsabilité d'une unité organique	6,7,8(9)
VI) ingénierie technique - administration (de niveau supérieur)	travaux techniques ou administratifs impliquant l'étude et la mise en oeuvre de projets complexes et hautement spécialisés; ou responsabilité d'une grande unité organique	7,8,9(10)
VII) scientifique - ingénierie - administration (niveau universitaire)	recherche, développement ou travaux de niveau universitaire	8,9,10(11)
VIII) scientifique - ingénierie - administration (niveau universitaire)	recherche, développement ou travaux de niveau universitaire exigeant un large éventail d'études universitaires ou des responsabilités de gestion	11(12)
IX) responsabilité au plus haut niveau de complexité et d'originalité dans les domaines scientifiques ou de gestion, et large réputation. Avancement à la discrétion du Directeur général, sauf pour l'accès au grade 14 qui est prononcé par le Conseil du CERN sur proposition du Directeur général		12,13,14

L'Association note aussi que les mérites du système proposé par rapport à l'ancien dépendront considérablement de l'application qui en sera faite: équité et transparence de l'appréciation des performances pour l'ensemble du personnel, montant du budget annuel d'avancement, attribution du personnel en place dans les filières de carrière, suivi du système, etc...

Lors de la réunion du CCP du 14 mai, les représentants de l'Association ont donc demandé des garanties sous forme d'un budget minimal d'avancement pour les quatre années à venir et de la création de quatre Commissions pour la mise en place et le suivi du nouveau système, dont les membres seraient choisis d'un commun accord dans le CCP. Le Conseil du personnel a donc décidé d'attendre la réponse de la Direction à ces demandes avant de se prononcer définitivement sur le projet présenté.

- **Reste des mesures négociées avec la Direction l'été dernier:** le Conseil a approuvé les termes de la lettre ouverte au Directeur général que le Comité exécutif a rédigée pour demander que soient respectés les termes de l'accord issu des négociations de l'été dernier concernant les augmentations de salaires pour 1992 et 1993 (voir le bulletin hebdomadaire n° 21/91 du 20 mai).
- **Préparation de la réunion du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions¹ du 15 mai:** le Conseil s'est penché sur une proposition de la Direction destinée au Comité des Finances et au Conseil du CERN.

A la demande du Conseil du CERN, la Direction présente un nouveau plan de remboursement des dettes de l'Organisation envers la Caisse de Pensions, destiné à remplacer le plan de 1987, pour tenir compte d'éléments ajoutés à cette dette depuis cette date.

Le plan de 1987 prévoyait que le remboursement serait terminé en 2013, le CERN payant un intérêt annuel net de 3,5% du montant de la dette indexé sur l'indice du coût de la vie à Genève.

La Direction propose maintenant un remboursement sur 30 ans (jusqu'en 2021), avec le paiement d'un intérêt annuel net de 3,0% du montant de la dette indexé sur le coût de la vie à Genève, au moyen d'annuités constantes en francs 1991, indexées sur ce coût de la vie.

Vu la faiblesse des garanties de remboursement de la dette en cas de dissolution de l'Organisation, le Conseil du personnel s'est prononcé pour le respect de l'échéance finale décidée en 1987 (2013); ensuite, fidèle aux termes de la motion sur les pensions votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 1990, le Conseil s'est prononcé pour le maintien de l'intérêt annuel net à 3,5%, comme décidé par le Conseil du CERN lors de la création de la dette en 1981; enfin, le Conseil ne s'est pas opposé aux modalités de remboursement par annuités fixes en francs 1991, indexées sur le coût de la vie à Genève. Le Président de l'Association a été chargé de soutenir ces positions devant le Conseil d'Administration de la Caisse.²

- **Conférences du soir:** dans le but de relancer le programme, le Conseil du personnel a approuvé une liste de sujets et de conférenciers possibles présentée par Fernand Jeanmairet, responsable des conférences du soir organisées par l'Association.

* * * * *

¹ où, rappelons-le, le personnel est représenté par un représentant de l'Association et par quatre membres élus directement.

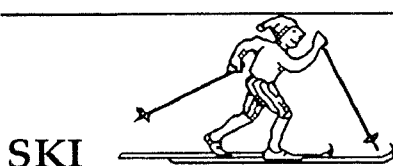
² le Conseil d'Administration a décidé, à la majorité, d'accepter que le remboursement se fasse sur 30 ans (jusqu'en 2021), avec un intérêt annuel net de 3,5% et des annuités fixes indexées sur le coût de la vie à Genève. Toute nouvelle proposition de changement du plan de remboursement devrait faire l'objet de nouvelles négociations. Ce point de vue sera transmis par écrit au Comité des Finances et au Conseil du CERN dans une annexe du document de la Direction.

GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN

La prochaine permanence du Groupement des Anciens du CERN se tiendra le :

MARDI 4 JUIN 1991, de 14h.00 à 17h.00
dans les locaux de l'Association du Personnel
Bâtiment 64 R-002

CLUBS



ASSEMBLEE GENERALE

MERCREDI 29 MAI 1991, à 18h.00

Amphi Div. CN - Bât.31 3-005
(de l'autre côté de la route,
par rapport au Rest. No.2)

Nous invitons tous les membres à venir apporter leurs suggestions et leur soutien au Comité et aux Moniteurs, qui œuvrent toute l'année pour la bonne marche du Club.

VELO

Prochaines sorties

Samedi 25 mai 1991 :

1er parcours : sortie sur la journée pour 109 kilomètres. Départ à 8h.30, Parking des drapeaux du CERN. Le repas de midi se fera à mi chemin, à l'Auberge du Château de Clermont. Prévoyez de "l'argent de poche".

2ème parcours : départ à 14h.00, Piscine de Ferney-Voltaire pour 40 kilomètres.

RAPPEL aux membres 91 : vous avez reçu les papiers pour la descente sur la Côte en septembre, le **dernier délai d'inscription** est fixé à **FIN MAI**, n'oubliez pas !

Pour tout renseignement :

- C. Boudineau, Tél. 5796
- N. Boimond, Tél. 4788

ASSOCIATION DU PERSONNEL
22/91-27.05.-91

CERN WOMEN'S CLUB

Coffee morning for *newcomers*

For all the women who are new in the area and who are interested in our club activities we organize every fourth Tuesday of the month a coffee morning.

Wives of newcomers in the area are especially invited to come. This will be a opportunity for you to learn about the activities of our Club and we can help you to integrate into the local community.

We will meet each other in the non-smoking section of Restaurant 2 (building 504) around 9.00 am on Tuesday 28 May 1991.

We are looking forward to meeting you !!!

ANNUAL GENERAL MEETING

ON TUESDAY, 28TH MAY 1991

We invite you to attend the A.G.M. on Tuesday, 28th May, at 8.00 p.m in the Council Chamber of CERN (Main Building, first floor). Cold refreshments will be served at the end of the meeting.

CLUB DES CERNOISES

Coffee-morning pour les *nouvelles arrivées*

Nous organisons un coffee-morning le quatrième mardi de chaque mois. Pour toutes les dames qui viennent d'arriver dans la région et qui s'intéressent aux activités du Club

Les épouses des nouveaux arrivés dans la région sont particulièrement invitées à venir. Ceci vous donnera l'occasion de recevoir des renseignements sur le Club et nous pourrions vous assister à vous intégrer dans la communauté locale.

Nous allons nous rencontrer dans la section non-fumeur du Restaurant 2 (bâtiment 504) à environ 9 h.00, le mardi 28 mai 1991.

Nous attendons avec impatience le plaisir de vous rencontrer !!!

ASSEMBLEE GENERALE

LE MARDI 28 MAI 1991

Nous vous invitons à assister à l'Assemblée Générale qui se tiendra le **mardi 28 mai** à 20h dans la salle du Conseil du CERN, (Bâtiment Principal, 1er étage).

Un buffet froid sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale.

STAFF ASSOCIATION